



Succession et décès pour mineure

Par **veronikamars**, le **15/05/2017** à **11:29**

Bonjour,
La mère de la fille de mon conjoint vient de deceder, elle laisse un fils de 30 ans et la fille de mon conjoint qui est mineure. Nous habitons à 600 km de la ville ou habitait la maman.
pourriez vous me dire comment va se passer la succession, sachant que la maman n'avait pas de bien immobilier, laisse beaucoup de dettes ?
en faisant les demarches, le frère peut il omettre de signaler qu'il a une demi soeur mineure (capital décès cpam)
le juge des tutelles est il obligatoire et doit on en trouver un ou cela se fait automatiquement ?
Voilà les premieres questions que l'on se pose
Merci de vos reponses